

Fondation de l'Hôpital Pourtalès - Domaine viticole de Troub à Cressier

Cahier des charges du gestionnaire du domaine

1. Culture de la vigne
2. Vinification et mise en bouteilles
3. Vente des vins
4. Gestion
5. Relations

1. Culture de la vigne

Le gestionnaire est responsable de la culture et de l'entretien du domaine. Il produit des raisins de qualité et entretient les surfaces non productives dans le respect de la protection de l'environnement. Toutes ses actions doivent être conformes aux prestations écologiques requises (PER).

Les décisions d'arrachages et les nouvelles plantations sont du ressort de la Délégation au Domaine de Troub. Pour prendre sa décision, ce dernier s'appuie sur les propositions du gestionnaire et sur les orientations du Conseil de fondation.

Dans la limite du budget, le gestionnaire engage le personnel d'appoint et achète les produits et le matériel dont il a besoin pour la culture de la vigne. Si, à la suite d'un événement particulier, le gestionnaire constate que le budget ne pourra pas être respecté, il doit en informer immédiatement la Délégation au Domaine de Troub.

2. Vinification et mise en bouteilles

Le gestionnaire est responsable de la vendange et du transport de celle-ci à la cave. Dans les limites du budget, il engage le personnel d'appoint nécessaire à la vigne et à la cave.

Le gestionnaire est responsable de toute la technique de vinification. En revanche, les choix stratégiques (quantité d'œil de perdrix, de non-filtré, de vins élevés en barriques, etc..) sont du ressort de la Délégation au Domaine de Troub qui s'appuie sur le Bureau pour prendre sa décision. Ces décisions sont communiquées au gestionnaire au minimum un mois avant le début des vendanges.

Dans les limites du budget, le gestionnaire achète le matériel œnologique nécessaire à l'élaboration de vins de haute qualité. Si, à la suite d'un événement particulier, le gestionnaire constate que le budget ne pourra pas être respecté, il doit en informer immédiatement la Délégation au Domaine de Troub.

Le gestionnaire est responsable de l'entretien du matériel vinaire. Tout achat de machines, barriques ou remplacement d'un vase doit être proposé avant l'élaboration du budget.

Le gestionnaire assure la mise en bouteilles. En revanche, les choix du flaconnage et du type de bouchage, de même que de la qualité des bouchons sont du ressort de la Délégation au Domaine de Troub. Les décisions relatives au choix sont prises avant l'élaboration du budget.

3. Vente des vins

Traditionnellement la vente des vins de l'Hôpital Pourtalès a lieu lors de la mise du mois de février. Le gestionnaire propose à la Délégation au Domaine les lots à mettre en vente, il organise les différentes dégustations au profit des acheteurs potentiels. Il organise en outre la vente directe à la cave et la recherche de nouveaux clients. A cet effet, il propose, à la Délégation au Domaine de Troub, des innovations, des publicités, des contrats à moyen terme, etc.

Il assure également les relations avec le Caveau de Cressier.

4. Gestion

Le domaine viticole est géré comme une entreprise dont le gestionnaire est le chef. A cet effet lui incombent de multiples tâches :

- Participation à l'établissement du budget
- Entretien des infrastructures et des véhicules, des machines et du matériel
- Location des machines, engagement d'entreprises tiers
- Achat de machines, de matériel et de produits divers
- Proposition d'engagement du personnel fixe
- Engagement et rémunération du personnel d'appoint et vendangeurs

Tâches administratives :

- Facturation des ventes et suivi des paiements
- Contrôles des heures, des factures
- Statistiques fédérales et cantonales
- Assurances grêle, Suva, RC etc.
- Inventaires
- Propositions de publications et de publicité
- Etc.

5. Relations

Il entretient des relations étroites avec la Délégation au Domaine de Troub, l'intendance et les commissaires viticoles, les milieux viticoles, les clients, etc...

Neuchâtel, le